



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/rapportage-rapports-quinquennal.html>

Rapportage, rapports quinquennal, alternatif, etc. Quelques mots d'explication

- Nos publications - Rapports généraux et alternatifs sur les droits de l'enfant -

Date de mise en ligne : mardi 31 août 2010

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

L'année 2010 est une année particulière pour les droits de l'enfant en Belgique. En effet, c'est cette année que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (basé à Genève) a auditionné d'une part les autorités et d'autre part les ONG belges sur leurs rapports respectifs relatifs à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le pays.

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a directement participé à ce processus puisqu'elle a réalisé, en partenariat avec son homologue néerlandophone la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), un rapport alternatif sur l'application de la Convention, et qu'elle a été entendue à ce sujet. Le rapport commun CODE-KIRECO est alternatif au rapport officiel quinquennal que la Belgique est tenue de déposer au Comité des droits de l'enfant, compte tenu de sa ratification de la Convention.

Comité des droits de l'enfant, rapport officiel, dit aussi quinquennal, rapport alternatif, ... Tout ceci pouvant être un peu nébuleux, nous vous proposons d'éclaircir, via cette analyse, ce processus de présentation des rapports et d'audition devant le Comité des droits de l'enfant.